

Déclaration d'adhésion à l'assurance D&O (responsabilité de l'organe)

Preneur d'assurance

AES Association des entreprises électriques suisses
Hintere Bahnhofstrasse 10, Case postale, 5000 Aarau

Membre AES assuré

.....
Entreprise N° membre AES (= confirmation affiliation)

.....
Rue/ N° NPA / lieu

.....
Prénom / nom du contractant Téléphone

.....
Date Signature E-mail (facultatif)

.....
Date du début de l'assurance **Durée du contrat: 1 an avec reconduction tacite**
(droit de résiliation annuel)

QUESTIONS («souscription rapide»)

- L'entreprise a atteint un bénéfice après impôts Oui Non
- Le financement propre dépasse les 20% (capital propre dans le bilan) Oui Non
- Le degré de liquidité 3 est supérieur à 1 Oui Non
(L'actif circulant divisé par les engagements jusqu'à 1 an)
Si les conditions précitées ne sont pas remplies, joindre s'il vous plaît le dernier décompte annuel
- Aucun titre n'est coté en Bourse Oui Non
- Au cours des 3 dernières années, avez-vous eu droit à des indemnités de dommages et intérêts qui pourraient concerner l'assurance souhaitée ? Oui Non
- Le contractant a-t-il fait l'objet de violations de devoirs, de prétentions ou de procédures qui pourraient concerner l'assurance souhaitée? Oui Non

Si toutes les questions n'ont pas été répondues par „Oui“, la requête sera analysée individuellement.

Les déclarations lors de la requête et le devoir de déclarer portent sur l'art. 4 et 6 de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) d'avril 1908.

| CALCUL DE LA PRIME | Somme assurée (CHF) ¹⁾ | | | | | |
|--|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Catégorie selon le chiffre d'affaires de l'entreprise 2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 1'000'000 | 2'000'000 | 3'000'000 | 5'000'000 | 10'000'000 | > 10'000'000 |
| <input type="checkbox"/> jusqu'à 5 mio. CHF | 1'000 | 1'600 | 2'100 | pas offerts | pas offerts | pas offerts |
| <input type="checkbox"/> entre 5 et 25 mio. CHF | 1'250 | 1'870 | 2'370 | 3'500 | pas offerts | pas offerts |
| <input type="checkbox"/> entre 25 et 50 mio. CHF | 1'500 | 2'250 | 2'900 | 4'400 | 6'900 | Offres individuelles sur demande |
| <input type="checkbox"/> entre 50 et 100 mio. CHF | 2'300 | 3'400 | 4'300 | 5'800 | 8'800 | |
| <input type="checkbox"/> entre 100 et 200 mio. CHF | 2'900 | 4'300 | 5'400 | 7'400 | 11'000 | |
| <input type="checkbox"/> entre 200 et 300 mio. CHF | 3'500 | 5'250 | 6'670 | 9'000 | 14'000 | |
| <input type="checkbox"/> Au-dessus de 300 mio. CHF | sur demande | sur demande | sur demande | sur demande | sur demande | |

A cocher (catégorie, somme assurée) Prime annuelle ³⁾

¹⁾ Si une somme assurée plus élevée est désirée (sans dépasser 20% du chiffre d'affaires), une offre individuelle sera établie. La somme assurée ne devrait pas dépasser 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

²⁾ Si le chiffre d'affaires change et passe dans une autre catégorie, le membre est tenu de l'annoncer au courtier

³⁾ Toutes les primes sont à considérer avec 5% de timbre fédéral en sus

Pourquoi une assurance D&O?

- Exigences croissantes dans les affaires quotidiennes (présentation des comptes, régulation etc.)
- Plus grande sensibilité des actionnaires, créanciers et médias à l'égard des erreurs effectives (ou simplement présumées)
- Pression générale sur la rentabilité, la prise de risques, vitesse croissante dans les processus commerciaux
- Danger croissant d'être accusé de violation de devoir
- Responsabilité personnelle face à des plaintes en responsabilité civile
- Frais d'avocats et d'expertises de défense (aussi pour plaintes injustifiées)

Exemples de violation des devoirs (responsabilité de l'organe)

- Présentation erronée de la situation financière
- Négligence des mesures nécessaires
- Politique d'investissements et d'expansion imprudente
- Acquisitions déficitaires de sociétés
- Erreurs dans la gestion de la fortune
- Mauvais choix, surveillance et/ou instruction au collaborateur cadre
- Négligence des devoirs de comptabilité
- Non-respect de la sous-couverture ou du surendettement

Qui est assuré?

- Membres de la direction stratégique et opérationnelle
- Dirigeants
- Conseil d'administration
- Membres de l'organe de contrôle interne
- L'organe de facto

Vous désirez profiter de cette **offre exclusive réservée aux membres de l'AES?**
Alors envoyez ou faxez la déclaration d'adhésion dûment signée à:

UIB Insurance Brokers SA (Courtier)
Case postale 845,
1215 Genève 15 Aéroport

Mme Liliana ILIC
Tél. 022 920 30 40
Fax 022 920 30 43
liliana.ilic@uib.ch

Vous pouvez également nous contacter par téléphone. Mme Liliana ILIC, conseillère en assurances, est à votre disposition pour toute question.

Déclaration d'adhésion au verso!

